

SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 30 / Numéro 9 • Vendredi 18 décembre 2009

www.speca.ca.edu

Il ne faut pas accepter
de se faire passer un
sapin même si c'est Noël!

Professeur-es et fièr-es de l'être

Joyeuses périodes des Fêtes à tous Bonne année à chacun d'entre vous

À vous tous qui formez le SPECA,

Les membres de l'exécutif ne sauraient trop vous remercier de la cohésion dont vous avez fait preuve au cours de la dernière année, de l'appui que vous lui avez fourni, de votre engagement : la force du SPECA, c'est dans ces façons d'agir qu'elle s'est bâtie au gré des années et qu'elle perdurera. Plusieurs cadres, par le passé, ont tenté d'affaiblir notre organisation sans y parvenir, à n'en pas douter il n'en ira pas autrement dans les années à venir.

L'année 2010 sera lourde de défis pour nous tous. Les négociations s'annoncent «demandantes» et à nouveau nous ferons face à un gouvernement arrogant et disposant de l'arme législative qu'il a généralement peu de réserve à utiliser. Mais, avec le temps, nous

avons tiré des leçons des négociations. Nous savons que ce n'est pas en mettant nos cartes sur la table à l'avance que nous irons loin. Ce n'est pas non plus en faisant passer le législatif devant nos valeurs sociales, la justice et l'équité. Mais de tout cela nous en discuterons à la rentrée, sur la base des dépôts patronaux de tables centrale et sectorielle.

Mais avant de plonger de plein pied dans ces défis de la rentrée, l'exécutif vous souhaite quelques semaines de calme, des semaines où l'on peut faire le vide pour retrouver la force et l'énergie permettant de relever les défis qui nous attendent collectivement en 2010.

Syndicalement,
Annette Gélinas

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DU SPECA POUR LES VACANCES DES FÊTES

Le secrétariat du SPECA sera fermé du mardi 22 décembre 2009 au jeudi 14 janvier 2010 (inclusivement). Si durant cette période vous voulez rejoindre un membre de l'exécutif, vous pourrez le faire en laissant un message sur la boîte vocale du SPECA au Collège (514 389-5921, poste 2994) ou sur le répondeur de la ligne extérieure du SPECA (514 388-8696) et on vous rappellera dès que possible.

Les membres de l'exécutif (Annette, André, Yves, Marie-Hélène, Dominique, Diane, Nathalie, Stéphane, Mohand) et Suzie vous souhaitent de passer un très joyeux temps des fêtes.

Il est de tradition au SPECA de prendre un petit déjeuner ensemble le deuxième mercredi du début de la session.



Joyeux Noël et Bonne Année

15 décembre 2005

Le gouvernement décrétait les conditions de travail des employé-es de l'État sous le bâillon.

- ◆ Décrié par les syndicats, ce décret (loi 43) imposait nos conditions de travail et suspendait notre droit de grève, allant même jusqu'à prévoir des sanctions exemplaires.
- ◆ Qualifiant ces sanctions d'excessives, le Bureau international du travail, instance relevant de l'ONU, a dénoncé la loi 43 et conclu à la violation de l'exercice du droit de grève.
- ◆ Tentant de faire invalider cette loi inique devant les tribunaux, la CSN et d'autres organisations syndicales s'appuient sur une décision relativement à un conflit en Colombie-Britannique où la Cour suprême énonçait que le droit d'association inclut le droit de négociation.
- ◆ Préserver la qualité et l'accessibilité de l'éducation et des autres services publics est plus que jamais une nécessité en cette période d'incertitude économique, où la pauvreté gagne du terrain.
- ◆ De meilleures conditions de travail, tout le monde y gagne.

Imposer à nouveau un décret serait inadmissible.

DES DÉCRETS, PLUS JAMAIS !